



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 20 avril 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	27	27 + 5 pouvoirs

Date de convocation 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, MARTIN Antoine, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Absents : **HUART Gérald.**

Représentés : **CATERINO Marie-Laure pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, CLERGEAT Pascaline pouvoir donné à BERGERET Fanny, KACEMI Farida pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, BARDET Alice pouvoir donné à CHAUDET Martine, SABATINO Anne pouvoir donné à MOUZON Valentin.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Mise à disposition gratuite de l'Art Déco au bénéfice du LYCEE EDOUARD-HERRIOT

N° de délibération : 20260420_11

Rapporteur : Mme BERGERET

Chers collègues,

La ville de Sainte-Savine a été sollicitée par le lycée Edouard-HERRIOT pour la mise à disposition de l'Art Déco, le 22 mai 2026, afin d'y organiser son gala de danse annuel,

Cet événement sera ouvert aux élèves du lycée Édouard-Herriot ainsi qu'à leurs parents et permettra la mise en lumière du travail fourni par les lycéens et leurs enseignants.

Compte tenu de ce projet mené par un établissement scolaire situé dans la commune, il est proposé d'accorder la mise à disposition de la salle à titre gracieux. Les frais techniques, de nettoyage et de sécurité resteront toutefois à la charge du lycée Edouard-HERRIOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents décide :

- D'approuver la mise à disposition de l'Art Déco au lycée Edouard-HERRIOT pour son événement du 22 mai 2026 ;
- De dire que cette mise à disposition est octroyée à titre gracieux avec prise en charge des frais annexes par le lycée ;

- D'autoriser M le Maire ou son représentant à faire les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	5	32	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 22 avril 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.21 18:46:50 +0200
Ref:10873776-16393709-1-D
Signature numérique
le Maire